

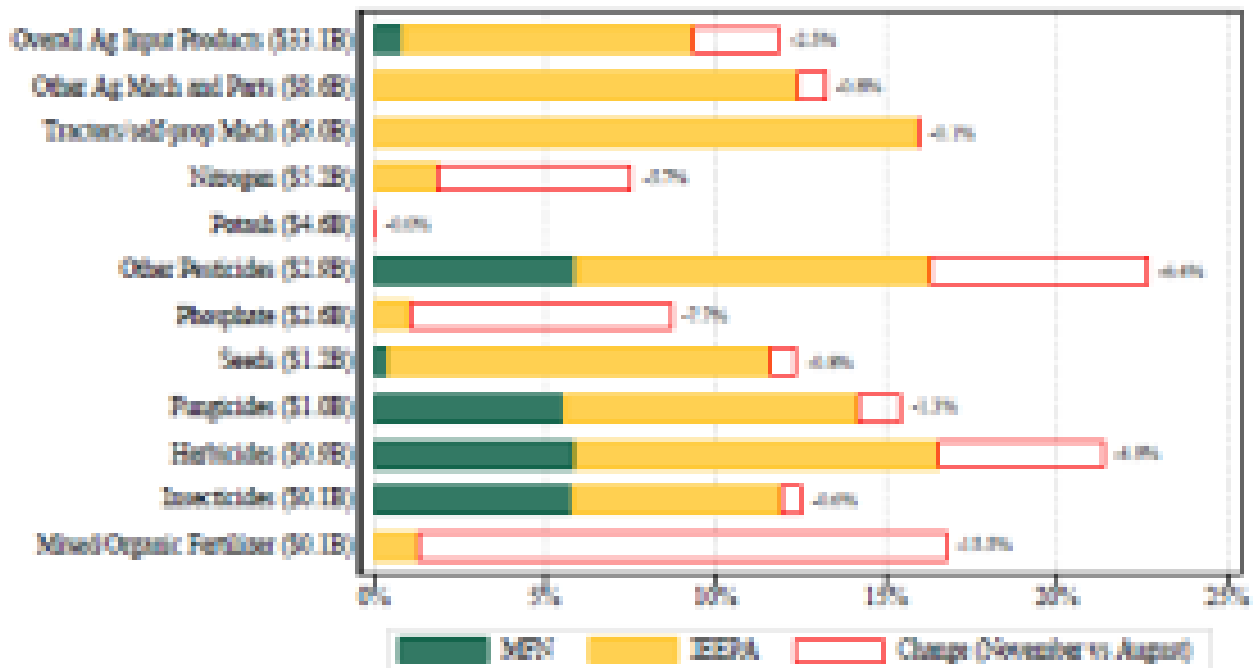
# Évolution des droits de douane aux États-Unis

20 février 2026

Dans une note publiée en décembre 2025, le Center for Agricultural Studies and Trade Policy analyse la politique commerciale des États-Unis en matière d'intrants agricoles et de produits alimentaires. Comme pour de nombreuses autres marchandises, de nouveaux droits de douane ont été appliqués à ces importations, début 2025. Cependant, les auteurs montrent que la plupart d'entre eux ont bénéficié, à la fin de cette même année, d'exemptions destinées à limiter la hausse des prix pour les entreprises et les consommateurs étasuniens. En outre, de nombreux accords commerciaux bilatéraux ont été conclus par les États-Unis ces derniers mois. Entre août et novembre 2025, le droit de douane effectif sur les intrants agricoles est passé de 11 à 9 % (figure), et celui sur les importations alimentaires de 15 à 8,9 %. La Cour suprême étasunienne doit se prononcer début 2026 sur la constitutionnalité des droits de douane initialement imposés, et elle pourrait décider d'en supprimer tout ou partie. Les auteurs estiment que ces mesures tarifaires n'ont eu finalement que peu d'effets sur les importations d'intrants et de produits alimentaires.

**Évolution des droits de douane sur les intrants agricoles entre 2024 et 2025**

## New Effective Tariffs on Ag Inputs Drop to 9%, with the Largest Cuts in Fertilizer.



Source : Center for Agricultural Studies and Trade Policy

Lecture : la partie verte de l'histogramme représente les droits de douane en vigueur avant 2024 (droits de douane de la nation la plus favorisée (NPF, ou MFN en anglais)), la partie jaune les droits supplémentaires imposés par l'administration Trump en 2025 en vertu de l'International Emergency Economic Powers Act (IEEPA), et la partie blanche les éventuelles exemptions ou diminutions des droits décidés à la fin 2025.

Mickaël Hugonnet, Centre d'études et de prospective

Source : [Center for Agricultural Studies and Trade Policy](#)